



Galley Liliane

Politique enfance et jeunesse – Où est-on avec le concept d'encouragement précoce et la suite du Plan de soutien jeunesse ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

16.09.22

DSAS

Dépôt

Les mesures de soutien dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse constituent un investissement nécessaire, durable et rentable. De fait, l'investissement dans des mesures précoces permet de prévenir efficacement différents problèmes ultérieurs (addictions, violence, délinquance, surpoids, maladies physiques et psychiques, difficultés scolaires et d'insertion socioprofessionnelle, etc.) dont la prise en charge est plus complexe et les coûts bien supérieurs.

L'encouragement précoce (EP) est reconnu par la CDAS et la CDIP comme un domaine d'action essentiel pour le bon développement de l'enfant dès la naissance. En tant que mission commune des domaines de l'éducation, de la santé, du social et de l'intégration, il contribue également à l'égalité des chances et à la lutte contre la pauvreté. A Fribourg, une mesure relative à l'EP est inscrite dans le Plan d'action de la stratégie « Je participe ! » 2018-2021 et une plateforme cantonale d'encouragement précoce a été créée en 2019. Un concept cantonal et un catalogue de mesures devaient être présentés au Conseil d'Etat au 1^{er} trimestre 2022. Entretemps, la pandémie est venue bouleverser les priorités.

En réponse à l'évolution de la situation liée à la pandémie, un Plan de soutien jeunesse a vu le jour en 2021. Les mesures urgentes, destinées aux jeunes entre 12 et 25 ans qui ont particulièrement souffert des mesures de protection prises pendant la crise sanitaire, sont financées sur 2 ans (2022-2023) sans garantie de reprise au-delà de cette période. Or les problèmes qui touchent particulièrement la jeune génération, générés par la pandémie, les changements climatiques, et amplifiés par les crises qui ont suivi (guerre en Ukraine, pénuries annoncées, etc.) ne vont pas disparaître de sitôt. Il est nécessaire dans ces circonstances d'envisager la suite du financement de ces mesures dès 2024, avec une vision à long terme.

Mes questions sont les suivantes :

1. Où en est-on aujourd'hui dans l'élaboration du Concept cantonal d'encouragement précoce et quel est l'échéancier ?
2. Quels montants sont prévus dans le plan financier 2023-2026 pour développer les mesures qui découleront de ce concept ? Est-ce qu'un poste de coordination est prévu pour la mise en œuvre ?
3. Quelle suite est prévue en ce qui concerne les mesures du Plan de soutien jeunesse ?